



Hospitalisation:
Gamme Varia

ASSURA

Gamme complète
d'assurance hospitalisation

Optima Flex Varia | Optima Varia | Optima Plus Varia | Ultra Varia

En cas d'hospitalisation, profitez d'un accès privilégié au confort et à vos prestataires de soins favoris.



Large choix de prestataires

Libre choix d'établissements et de spécialistes.



Bonus en division générale

Gratification pour chaque jour passé en division générale (selon période définie).



Prise en charge intégrale

Pas de limitation de durée ni de montant et la transparence d'une éventuelle participation.



Division privée

Le confort de la division privée (1 ou 2 lits selon le produit choisi).

	Optima Flex Varia 	Optima Varia 	Optima Plus Varia 	Ultra Varia 
Hospitalisation				
Type d'hébergement	Libre choix de la division: Division privée (chambre à 1 lit), semi-privée (chambre à 2 lits) ou division générale.	Division semi-privée (chambre à 2 lits).	Division privée (chambre à 1 lit).	Division privée (chambre à 1 lit).
Choix du médecin	Libre choix lorsque le médecin est agréé par Assura SA.	Libre choix lorsque le médecin est agréé par Assura SA.		Libre choix du médecin.
Choix de l'établissement	Parmi les établissements agréés par Assura SA.	Parmi les établissements agréés par Assura SA.		Dans toute la Suisse.
Participation de l'assuré aux coûts	Division générale: aucune. Division semi-privée: Fr. 100.– par jour, max. 15 jours par année. Division privée: Fr. 300.– par jour, max. 15 jours par année. Les participations dues pour les divisions privée et semi-privée sont cumulées jusqu'à max. Fr. 4'500.– par année.	Aucune		Aucune
Indemnités en cas de séjours en division générale	Fr. 250.– par jour, max. 15 jours par année civile, jusqu'à max. Fr. 3'750.– par année.	Fr. 100.– par jour, max. 10 jours par année civile, jusqu'à max. Fr. 1'000.– par année.		Fr. 150.– par jour, max. 10 jours par année civile, jusqu'à max. Fr. 1'500.– par année, versés à l'assuré qui choisit la division générale d'un hôpital public. Fr. 50.– par jour, max. 10 jours par année, jusqu'à max. Fr. 500.– par année, s'il choisit un établissement figurant sur la liste des établissements agréés au sens des catégories Optima Varia et Optima Plus Varia .
Traitements à l'étranger	Suivant accord préalable d'Assura SA, Fr. 500.– par jour, max. 2 jours par année.	Suivant accord préalable d'Assura SA et de son médecin-conseil, seulement pris en charge lorsque son coût est inférieur à celui facturé selon le tarif usuel privé appliqué dans le canton de domicile de l'assuré.		Suivant accord préalable d'Assura SA et de son médecin-conseil, seulement pris en charge lorsque son coût est inférieur à celui facturé selon le tarif usuel privé appliqué dans le canton de domicile de l'assuré.
Prestations spéciales				
Urgences à l'étranger	Pas de couverture à l'étranger. Possibilité de compléter la couverture à l'étranger avec les catégories Mondia ou Mondia Plus .	Prises en charge selon les conditions de l'assistance touristique. Possibilité de compléter la couverture à l'étranger avec les catégories Mondia ou Mondia Plus .		Prises en charge selon les conditions de l'assistance touristique. Possibilité de compléter la couverture à l'étranger avec les catégories Mondia ou Mondia Plus .

Possibilité de compléter la couverture avec la catégorie *Complementa Extra*.
Rabais (combinaison, famille)

Julia / 27 ans, Zurich, appendicite

Une indemnité de Fr. 1'000.– à la suite d'un séjour en division générale

Dernièrement, je me suis fait opérer en urgence de l'appendicite. Sachant que l'intervention ne nécessitait que quatre jours d'hospitalisation, j'ai pris la décision de séjourner en chambre commune.

Mon assurance Optima Flex Varia m'a versé un bonus de Fr. 1'000.– pour les quatre jours d'hospitalisation en division générale (4 jours x Fr. 250.–).

Diane / 35 ans, Genève, hernie inguinale

Rapidement traitée, dans les meilleures conditions

J'ai dû récemment me faire opérer d'une hernie inguinale. J'ai pu bénéficier d'une chambre en semi-privé, dans la clinique près de chez moi, sans avoir à déboursier de frais supplémentaires. J'ai été traitée rapidement et avec la plus grande attention lors des quatre jours passés à la clinique.

Mon assurance Optima Varia m'a permis d'avoir accès aux soins et au confort de la division semi-privée de la clinique.

Lukas / 51 ans, St-Gall, résection de la prostate

La tranquillité d'une chambre privée et les meilleurs soins

Pour mon opération de la prostate, il était très important pour moi d'être tranquille et d'avoir une chambre seul, et aussi d'être le plus confortable possible pendant mon séjour.

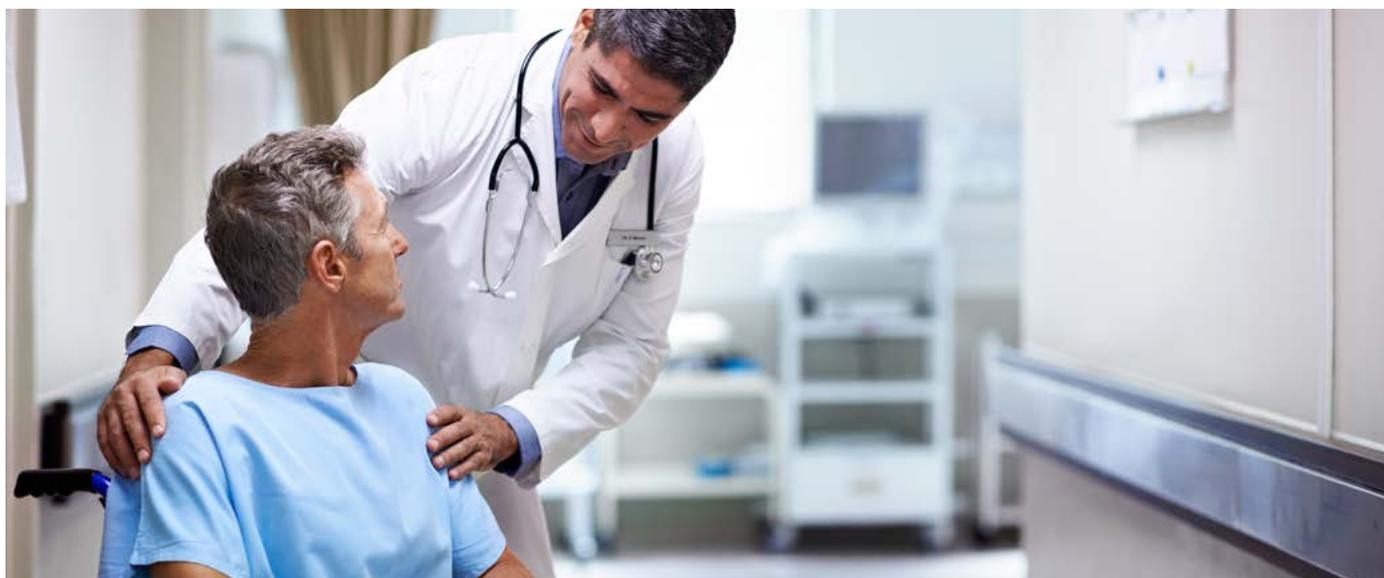
Mon assurance Optima Plus Varia m'a permis d'accéder à la division privée et de pouvoir choisir un des meilleurs spécialistes du domaine ainsi qu'un établissement de grande qualité.

Gérard / 56 ans, Vaud, prothèse du genou

L'accès aux meilleurs cliniques et spécialistes

Avec Ultra Varia, j'ai accès à tous les établissements hospitaliers de Suisse! J'ai donc pu choisir pour mon opération la clinique la plus réputée dans ce domaine et un spécialiste reconnu pour cette opération.

J'ai eu accès aux soins et au confort les meilleurs lors des 8 jours passés là-bas à la suite de mon opération ainsi qu'à la tranquillité d'une chambre privée.



Informations importantes

Personnes assurables:

- Enfants jusqu'à 18 ans
- Adultes de 18 à 75 ans

Primes:

À partir de 26 ans, les primes évoluent selon la classe d'âge de l'assuré par paliers de cinq ans.

Liste des prestataires:

- Pour les produits **Optima Flex Varia**, **Optima Varia**, **Optima Plus Varia**, l'assuré doit choisir les établissements hospitaliers et les spécialistes dans la liste des prestataires agréés par Assura SA.
- Pour **Ultra Varia**, tous les établissements en Suisse sont couverts.
- En l'absence d'autres restrictions, tous les médecins FMH sont agréés.

Spécificité du produit Optima Flex Varia:

L'assuré doit déclarer avant son hospitalisation, au plus tard le jour d'entrée, son choix d'établissement pour les divisions privée et semi-privée. En cas d'hospitalisation en division générale, l'assuré a trois mois à compter de la date de sortie de l'hôpital pour faire une demande pour recevoir les indemnités journalières. Ces déclarations peuvent être faites soit:

- par le biais de notre site internet à l'adresse **www.assura.ch/hospitalisation**,
- par mail à **prest_hospit@assura.ch**,
- par courrier postal à Assura, Case postale 7, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Dispositions générales

Termes

Les termes «annuel» ou «par année», utilisés dans le présent document s'entendent toujours par année civile.

Questionnaire médical

L'acceptation de la demande d'adhésion est soumise à un questionnaire médical.

Durée d'engagement

La souscription de tout produit d'assurance complémentaire implique un engagement pour une durée minimale de cinq ans.

www.assura.ch

0842 277 872 (0842 ASSURA) Max. Fr. 0.08/min.

Rejoignez-nous!



ASSURA

L'assureur responsable pour des assurés responsables